

AVENANT AU REGLEMENT DU JEU CONCOURS
« *DESIINE-MOI CALLICANES* »

Le présent avenant annule et remplace certaines dispositions du règlement du jeu concours « *Dessine-moi Callicanes* ». Conformément aux dispositions de l'article 9 du règlement, les dispositions suivantes sont modifiées :

1. L'article 1 du règlement est remplacé par ce qui suit

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure en collaboration avec les partenaires du projet Qualicanes organisent du 18 mai au 20 juillet 2020 inclus un concours de dessin sur le thème « Dessine-moi Callicanes » pour les enfants des communes de Poperinge, Godewaersvelde, Steenvoorde et Boeschepe.

2. L'article 5 du règlement est remplacé par ce qui suit

La date limite des réceptions des dessins est fixée au 20 juillet 2020 inclus.

3. L'article 6 du règlement est remplacé par ce qui suit

Le jury sera composé d'un représentant des partenaires suivants :

- Communauté de Communes de Flandre Intérieure
- Province de Flandre Occidentale
- Commune de Poperinge
- Commune de Steenvoorde
- Commune de Godewaersvelde
- Département du Nord
- Saint-Omer Flandre Interface d'Entreprises

Les membres du jury répartiront l'ensemble des dessins reçus en fonction de l'âge des participants dans l'une des catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 5 à 10 ans
- Catégorie 2 : 11 à 14 ans

Ils jugeront indépendamment chacun des dessins reçus selon les critères suivants :

- Pertinence par rapport au thème
- Application
- Originalité

À l'issue du jeu, les membres du jury désigneront les dessins gagnants en sélectionnant ceux qui auront obtenu, au sein de leur catégorie, les notes les plus élevées. En cas d'ex-aequo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

La décision du jury est sans appel et ne pourra faire l'objet d'aucune réclamation.

Les dessins ne seront pas retournés aux participants.

Les dessins gagnants seront publiés sur le site internet du projet à l'adresse suivante :

<https://www.qualicanes.eu/>

Et sur les réseaux sociaux du projet aux adresses suivantes :

<https://www.facebook.com/interreg.qualicanes>

https://www.instagram.com/interreg_qualicanes